France : le vrai coût de l'accueil des réfugiés se chiffre déjà en milliards

14/09/2015 à 21h55
Les 1000 euros promis par place d'hébergement pour les réfugiés sont une goutte d'eau dans le budget réel.



«Accélérer l'examen des demandes d'asile» des réfugiés accueillis en France, tout en «*renforçant les capacités d'hébergement et des aides financières aux villes qui mobilisent de nouveaux logements*» pour ce public. Le plan du gouvernement socialiste pour répondre à la crise migratoire a de quoi donner des sueurs froides aux agents chargés d'établir les budgets et de contrôler les dépenses de l'État.

Depuis quelques jours, le débat public porte sur 24.000 migrants supplémentaires à accueillir dans l'Hexagone, officiellement en deux ans. Une prévision déjà dépassée, selon les experts, qui tablent plutôt sur le double à devoir gérer. Des réfugiés à ajouter, quoi qu'il en soit, aux 69.000

demandeurs annuels. **Ce qui fera bien, en rythme de croisière, plus de 100.000 demandeurs par an en France.** […]



Seulement voilà : le surcoût de « *quelques millions* » d'euros concédé cette semaine par le patron de Bercy, Michel Sapin, paraît singulièrement optimiste, pour ne pas dire trompeur. Les 1 000 euros par réfugié ? « *Mais c'est 6 000, au bas mot, qu'il faudrait pour coller avec les besoins réels en hébergement !* », réagit-on chez les Maires de France.

L'asile est un ensemble

Le coût véritable de l'asile est évalué noir sur blanc dans un rapport de la Cour des comptes révélé il a cinq mois, jour pour jour, par *Le Figaro* (nos éditions du 14 avril 2015) : « *13 724 euros par personne* ».

Source

A deux jours de l'examen au Sénat du projet de loi Cazeneuve sur le droit d'asile, un document confidentiel de la Cour des comptes s'alarme du coût de l'accueil et de l'hébergement des réfugiés et des lacunes de la réforme, révèle Le Figaro […]

La Cour des comptes a procédé au calcul des « dépenses totales effectuées pour les demandeurs d'asile » et conclut à une hausse de 60 % en cinq ans : « Pour les demandeurs d'asile, le coût global s'élèverait à 990 millions d'euros environ en 2013, contre 626 millions d'euros en 2009 », soit un coût par demandeur de 13 724 euros.

Pour les déboutés, le montant des dépenses « serait équivalent

à celui consacré aux demandeurs d'asile », à savoir 1 milliard d'euros par an et un coût moyen par débouté « allant jusqu'à 5 528 euros ». […]

La Cour souligne également que, « **malgré l'obligation de quitter le territoire français (OQTF) qui leur est notifiée, seul 1 % des déboutés sont effectivement éloignés** ». La majorité des déboutés « reste en situation irrégulière en France ». […]

Source